

# \$495 en Argent, 48 Grands Prix

## Lettre ouverte aux Epiciers de Québec, d'Ontario et des Provinces Maritimes et à leurs assistants.

Messieurs :—En vue de stimuler votre intérêt et vos ventes pour le savon "Sunlight" pour Panshine, Lifebuoy et Lux nous avons décidé d'offrir à vous et à vos assistants l'occasion de gagner un joli prix en argent attribué à un étalage de vitrines de ces quatre lignes. Nous diviserons la somme de \$495 en 48 grands prix ouverts aux épiciers et à leurs assistants dans les provinces de Québec, Ontario et Maritimes seulement.

Nous avons préparé une superbe garniture de vitrine et autres accessoires d'annonce en couleurs, qui vous seront adressés rapidement si vous nous écrivez que vous desirez prendre part au concours. Tout ce que vous aurez à faire ensuite sera de lire les règlements du concours d'établir soigneusement votre étalage et nous en envoyer une photographie. Il n'y a aucun "truc" dans ce concours. Pas besoin de donner une grosse commande pour y participer.

Vous êtes suffisamment homme d'affaires pour savoir qu'une bonne part du succès de votre magasin dépend de l'efficacité de vos employés et de l'intérêt qu'ils portent à vos affaires. Aussi, si vous ne désirez pas prendre part sous votre propre nom au Concours d'Étalage, nous vous suggérons l'idée qu'un ou plusieurs de vos employés y prennent part et de cette façon vous profiterez de cette publicité en même temps que vous augmenterez vos affaires dans ces lignes de savon.

Rappelez-vous que l'intelligence compte. Peu importe où vous demeurez vous aurez exactement la même chance de gagner un prix que n'importe quel autre magasin du pays. Vous avez tous les mêmes accessoires d'étalage. Vous êtes tous soumis aux mêmes règles. Les juges seront d'ailleurs absolument impartiaux. Les 48 gagnants seront ceux, hommes ou femmes, qui établiront les meilleurs étalages ; c'est tout. Rappelez-vous qu'il y a 48 prix en argent, 16 pour chaque province. Même si vous ne gagnez pas le prix de \$50.00, vous pouvez gagner \$35.00 ou \$10.00 en argent. Au surplus un prix de consolation de \$5.00 vaut bien la peine d'être gagné.

Vous savez que les articles Lever Brothers sont très joliment emballés—ils sont très fortement annoncés—Le matériel d'annonce que nous vous enverrons vous fera un excellent étalage. Vous n'y perdrez pas, ni vous, ni votre magasin. Vous pouvez y gagner si vous voulez. Tout ce que vous avez à faire c'est de "Vouloir" avec assez de fermeté et d'écrire aujourd'hui que vous desirez prendre part à ce concours à

Vos dévoués,

LEVER BROTHERS, LIMITED,

Département du Concours C.

Toronto, le 25 Juin 1914

Toronto, Canada.

N'oubliez pas que les stocks de Sunlight, Panshine, Lifebuoy, Lux sont essentiels pour faire que ce projet vous paye et le mieux sera votre étalage, meilleure sera votre chance de gagner un prix et plus vous vendrez de ces articles. Ces lignes sont toutes de qualité et de bons faiseurs de profits. Elles sont fortement annoncées. Leur vente répond très rapidement à tout effort extra de votre part. Prenez ces lignes en stock.

### Voici les règles du Concours—Elles sont simples et accessibles à tous.

- 1° L'étalage de vitrine doit être composé entièrement de savon Sunlight, de nettoyeur Panshine, de savon Lifebuoy, Lux et tous savons de toilette de Lever Brothers.
- 2° L'étalage devra être exposé dans la vitrine pas moins d'une semaine.
- 3° Une photographie de l'étalage, grandeur 8" x 10", aussi proche de cette dimension que possible, devra être envoyée par la poste à Lever Brothers Limited, Eastern Avenue, Toronto, pas plus tard que le 18 juillet 1914. Chaque photographie devra être soigneusement emballée entre des cartons pour qu'elle soit protégée pendant son transport par poste.
- 4° La garniture de devanture "Sunlight" montrée au haut de l'illustration dans cette annonce doit faire partie de l'étalage.
- 5° Les résultats seront publiés dans le "Prix Courant", le "Canadian Grocer" et le "Retail Grocer", dès que possible après le 1er août 1914.
- 6° La décision des juges est considérée comme sans appel.
- 7° Quand vous aurez décidé de prendre part au concours, nous enrégistrerons votre nom sous un numéro et vous enverrons une étiquette du numéro enrégistré (en même temps que la matière d'annonce) qui devra être collée ou gommée sur le verso de la photographie comme moyen d'identification.
- 8° Aucun nom ou adresse ou quoique ce soit d'écrit ne devront être placés sur le dos de la photographie, où ne devra figurer que l'étiquette enrégistrée.

**Le magasin de village a la même chance que le grand magasin de ville**